

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
ALGER



EDITIONS DU CNRS
PARIS



**DROIT INTERNATIONAL
DU DEVELOPPEMENT**
la formation
des normes en

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES
SUR LES SOCIÉTÉS MÉDITERRANÉENNES

Collection « Recherches sur les Sociétés Méditerranéennes »

LA FORMATION DES NORMES EN DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT

Table Ronde franco-maghrébine
Aix-en-Provence, 7 et 8 octobre 1982

par

Maurice FLORY

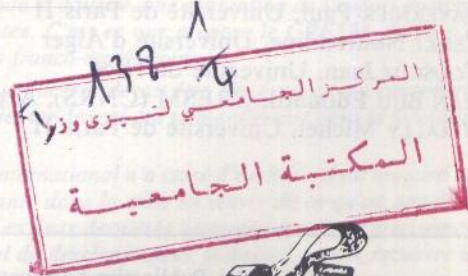
Ahmed MAHIOU, Jean Robert HENRY

et

Mohamed Abdelwahab BEKHECHI, Rafaâ BEN ACHOUR, Madjid BENCHIKH,
Mohamed BENNOUNA, Lazhar BOUONY, Anthony CARTY, Hervé CASSAN,
Monique CHEMILLIER-GENDREAU, Paul-Marie DUPUY, Thiébaud FLORY,
Philippe FOUCHARD, Aziz HASBI, Ferhat HORCHANI, Philippe KAHN, Guy
de LACHARRIÈRE, Raouf MAHBOULI, Messaoud MENTRI, Jan PAULSSON,
Alain PELLET, Roger PINTO, Alan REDFERN, Jean-François RYCX, Mahmoud
SALEM, Henri SANSON, Peter SLINN, Brigitte STERN, Paul TAVERNIER,
Noureddine TERKI, Jean TOUSCOZ, Édouard VAN BUU, Michel VIRALLY.



ÉDITIONS DU CNRS
15, quai Anatole-France, 75700 Paris



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun, Alger

1984

TABLE DES MATIÈRES

Liste des intervenants	6
Avertissement	7
Introduction générale, par M. FLORY	9

PREMIÈRE PARTIE

BILAN DE LA NOTION DE DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT

● Rapports de :	
MAHIOU A. — Une finalité entre le développement et la dépendance	17
HENRY J.R. — L'imaginaire juridique d'une société mutante	29
● Interventions de :	
BENCHIKH M. — Le droit international du développement, une notion discutable	41
STERN B. — Le droit international du développement, un droit de finalité ?	43
MENTRI M. — Le concept de droit international du développement. Son évolution et la question de sa spécificité	53
SANSON H. — Le droit au développement comme norme métajuridique en droit de développement	61
PELLET A. — Note sur quelques aspects juridiques de la notion de droit au développement	71
PINTO R. — Pour une définition spécifique de l'expression « droit transnational »	87
VAN BUU E. — La notion de droit international du développement : relecture d'un bilan	91
CARTY A. — Vers une sociologie du droit international du développement	95
SLINN P. — La doctrine britannique devant le droit international du développement	105

DEUXIÈME PARTIE

PROCESSUS DE FORMATION ET POSITIVITÉ DE LA NORME EN DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT

● Rapports de :	
BENNOUNA M. — Défi du développement et volontarisme normatif	111

TOUSCOZ J. — Le rôle des acteurs internationaux non étatiques dans la formation de la norme en droit international du développement	121
● Interventions de :	
DUPUY P.M. — Sur la spécificité de la norme en droit international du développement.....	131
BOUONY L. — L'attitude des États de la « normativisation » en droit international du développement.....	145
VIRALLY M. — Droit, politique et développement	157
BEN ACHOUR R. — Le « dialogue » : une institution du droit international du développement.....	161
DE LACHARRIÈRE G. — Opinio juris et négociation d'une convention internationale.....	173
BEKHECHI M.A. — Les résolutions des organisations internationales dans le processus de formation des normes en droit international	181
CASSAN H. — Humanité et développement : quelques remarques prospectives	197
SALEM M. — Formation de normes et contrats de transfert de technologie	203
FOUCHARD P. — Les travaux de la CNUDCI et le Nouvel Ordre Économique International.....	209
HORCHANI F. — La formation de la norme en droit international régional de l'investissement : l'exemple interarabe	219
TAVERNIER P. — Droit de la mer et Droit international du développement	229

TROISIÈME PARTIE

EFFECTIVITÉ ET SANCTION DE LA NORME EN DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT

● Rapports de :	
MAHBOULI R. — Effectivité et sanction de la norme en droit international du développement.....	237
KAHN P. — Sanction et effectivité de la norme	263
● Interventions de :	
CHEMILLIER-GENDREAU M. — Droit du développement et effectivité de la norme	273
HASBI A. — De l'application du droit international du développement entre pays du Tiers Monde. Problème des échanges internationaux	283

FLORY T. — Aspects récents de la sanction de la norme dans les relations commerciales entre pays développés et pays en développement dans le cadre des organisations internationales économiques	309
TERKI N. — Normes « nouvelles » du droit international et pratique nationale : l'exemple algérien.....	315
REDFERN A. — Le rôle de l'arbitre	327
PAULSSON J. — Sentences arbitrales et pratique des contrats nord-sud	333
RYCX J.F. — Clauses d'arbitrages et règles interarabes en matière de développement.....	351
CONCLUSIONS	361
Prosper WEIL.....	363
Ahmed MAHIOU	366
Alain PELLET	368
Mohamed BENNOUNA.....	373
Brigitte STERN	374
Lazhar BOUONY.....	375
Michel VIRALLY.....	379
M. FLORY. — Vers une norme de la Communauté internationale	383

Le Droit International du Développement n'est pas seulement une expression désormais courante, il est devenu une réalité. S'il est prudent de douter d'un trop ambitieux Nouvel Ordre Économique, il est légitime de rechercher ce qui constitue déjà une importante transformation des relations économiques internationales ; ainsi en deux décennies, se sont profondément modifiées les règles du commerce international, le régime des produits de base, celui des investissements, le droit de la mer ; il faut y ajouter des règles internationales qui apparaissent dans des secteurs nouveaux, tels que les transferts de technologie ou l'aide sous ses formes les plus diverses.

Or ce résultat a rarement été atteint par les processus normatifs classiques du Droit International. Mal adaptés à cette évolution, le traité et la coutume sont relayés par des techniques juridiques plus souples, parfois difficiles à identifier, mais qui ont montré leur efficacité.

L'ouvrage présent issu d'une table ronde à laquelle ont participé des juristes des deux bords de la Méditerranée, s'efforce de dresser un inventaire de ces techniques à travers des exemples empruntés aux domaines principaux du Droit du Développement.